

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Septième session

Genève, 2 – 6 mai 2011

PROJET RELATIF AUX BREVETS ET AU DOMAINE PUBLIC

Document établi par le Secrétariat

1. À la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) tenue du 26 au 30 avril 2010, il a été décidé, en ce qui concerne le projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (document CDIP/4/3 Rev.), que le Secrétariat établirait une proposition de projet qui porterait notamment sur les trois éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets; et 3) d'éventuelles activités de l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes sous l'angle du domaine public. Le Secrétariat a donc soumis une proposition de projet à la sixième session du CDIP, tenue du 22 au 26 novembre 2010 (document CDIP/6/5). Le comité a examiné ce document et a demandé au Secrétariat d'en présenter une version remaniée à sa septième session.

2. L'annexe du présent document contient la proposition de projet révisée demandée.

3. *Le CDIP est invité à examiner et approuver l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS N° 16 ET 20 DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

DESCRIPTIF DU PROJET

1. RÉSUMÉ	
<u>Cote du projet</u>	DA_16_20_02
<u>Titre</u>	Brevets et domaine public
<u>Recommandation(s) du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandation n° 16 : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible. Recommandation n° 20 : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.
<u>Brève description du projet</u>	Le projet consiste à examiner et à étudier les éléments suivants relatifs aux brevets et au domaine public : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et 2) l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets. Il complétera les conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01 et constituera une étape supplémentaire dans la mise en œuvre des recommandations n ^{os} 16 et 20.
<u>Programme de mise en œuvre du projet</u>	Programme 1
<u>Liens avec d'autres programmes / projets DA connexes</u>	Programmes 8, 9,10 et 16 Projet relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (DA_16_20_01)
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget</u>	Prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilité prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard (programme 1).
<u>Durée du projet</u>	15 mois
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 50 000 francs suisses

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Exposé

Afin de répondre aux enjeux mis en avant dans les recommandations n^{os} 16 et 20, il a été décidé à la quatrième session du CDIP de réaliser, au titre du projet DA_16_20_01, une étude sur les brevets et le domaine public portant sur les brevets et le rôle de l'information en matière de brevets dans l'identification, l'accessibilité et l'utilisation des objets qui sont dans le domaine public (document CDIP/4/3 Rev.). Cette étude porte sur le système des brevets et ses liens avec un domaine public riche et accessible au niveau macroéconomique : il s'agit par exemple de mieux comprendre les interactions entre le système des brevets en général et la préservation du domaine public.

Le présent projet connexe vise à étudier les incidences du système des brevets sur le domaine public au niveau microéconomique, c'est-à-dire les décisions des différents acteurs du système des brevets d'utiliser ou non des droits de brevet exclusifs et les effets de ces décisions sur le domaine public.

Depuis quelque temps, les entreprises élaborent des stratégies perfectionnées en matière de brevets et de portefeuille de brevets à l'appui de leurs stratégies et objectifs commerciaux. Par exemple, certaines "entités non productives" (par exemple des instituts de recherche universitaires) obtiennent des brevets relatifs à des techniques qu'elles mettent au point, mais décident de commercialiser leurs inventions au travers d'autres entités ou alors de se procurer des brevets auprès d'autres entités qui ont mis au point les inventions. Leur modèle commercial consiste à demander le paiement d'une redevance au moyen de licences à des entreprises qui fabriquent ou qui utilisent des produits ou des services intégrant les techniques couvertes par les brevets en question. À l'inverse, certaines entreprises font don de leurs brevets pour une utilisation sans redevance et les font intégrer dans des bases de données en ligne se prêtant à des recherches. On peut citer parmi d'autres exemples de pratiques commerciales pouvant avoir une incidence sur le domaine public celle qui consiste à faire breveter des améliorations mineures apportées à une invention antérieure plus basique. Pour répondre aux questions soulevées par les recommandations n^{os} 16 et 20, il pourrait être utile de comprendre comment certaines utilisations des brevets par les entreprises influent sur la préservation du domaine public, afin d'approfondir l'analyse des liens complexes entre le système des brevets et le domaine public.

2.2. Objectifs

L'objectif global est défini par les recommandations n^{os} 16 et 20 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Compte tenu des conclusions de l'étude sur les brevets et le domaine public entreprise au titre du projet DA_16_20_01, ce projet consistera à approfondir l'analyse des liens entre le système de brevets et le domaine public. Il visera notamment à améliorer la compréhension de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible. En outre, le projet explorera la possibilité d'envisager les questions relatives aux brevets et au domaine public dans le cadre d'activités d'établissement de normes favorisant la consolidation du domaine public.

2.3. Stratégie de mise en œuvre

Dans un premier temps, le projet va consister à entreprendre une étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public, qui traitera en particulier de l'incidence sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises en matière de brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible. Il est proposé d'étudier les questions suivantes :

- i) les entités non productives;
- ii) les brevets sur des améliorations mineures;
- iii) les dons de brevets;
- iv) la protection défensive par la publication de demandes de brevet;
- v) le placement de brevets dans le domaine public; et
- vi) des combinaisons de ces questions.

Cette étude comprendra des études de cas et une analyse empirique pouvant par exemple se fonder sur un examen de la littérature. Cette analyse devrait tenir compte de l'environnement juridique, social et commercial particulier dans lequel s'inscrivent les activités des entreprises, y compris des mécanismes juridiques qui existent dans la législation actuellement en vigueur (par exemple dans la législation antitrust, les règles de procédure civile) pour contrer certaines pratiques douteuses. Dans l'analyse de ces pratiques, l'étude devrait également traiter des cadres politiques nationaux pertinents dans lesquels les activités considérées sont menées. Cette étude sera menée de manière équilibrée et neutre, afin de prendre en considération de nombreux points de vue. Il est proposé que l'étude au niveau microéconomique soit entreprise une fois que l'étude sur les brevets et le domaine public menée au titre du projet DA_16_20_01 aura été achevée (premier trimestre de 2011), afin d'éviter tout chevauchement ou toute lacune dans le contenu de ces deux études.

Les résultats et conclusions de l'étude seront communiqués à une session future du CDIP.

Les États membres, la société civile et les ONG seront invités à formuler des observations sur l'étude une fois celle-ci terminée. Ces observations seront jointes en annexe à l'étude dans leurs langues originales.

3. EXAMEN ET EVALUATION

3.1. Calendrier d'examen du projet

Un examen à mi-parcours sera réalisé au bout de neuf mois afin d'examiner l'état d'avancement de l'étude par rapport au calendrier et au cahier des charges établis. Cet examen servira de base à l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement des travaux qui seront présentés au CDIP.

Un rapport final d'autoévaluation décrira les principaux résultats du projet et contiendra une évaluation finale concernant la réalisation de ses objectifs.

3.2. Auto-évaluation du projet

Outre l'auto-évaluation du projet, celui-ci pourra également faire l'objet d'une évaluation indépendante.

<u>Résultats du projet</u>	<u>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</u>
Étude au niveau microéconomique sur les brevets et le domaine public	Achèvement de l'étude conformément au calendrier et au cahier des charges établis en vue de sa présentation au CDIP; et Commentaires des États membres sur l'étude lors de sa présentation au CDIP.
<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet (Indicateurs de réussite)</u>
Meilleure compréhension des incidences sur le domaine public de certaines pratiques des entreprises dans le domaine des brevets et du rôle important d'un domaine public riche et accessible	Commentaires des États membres sur la mesure dans laquelle les résultats ont répondu à leurs préoccupations.

4. CALENDRIER D'EXÉCUTION

ACTIVITÉ	TRIMESTRES					
	2012				2013	
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e
Étude sur des éléments supplémentaires relatifs aux brevets et au domaine public	X	X	X	X	X	
CALENDRIER D'EXAMEN						X

5. BUDGET (ressources autres que les ressources en personnel)

Table 1 – Budget du projet par catégorie de dépenses et par année

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Budget</u> (en francs suisses)		
	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>Total</i>
<i>Voyages et bourses</i>			
Missions de fonctionnaires			
Voyages de tiers			
Bourses			
<i>Services contractuels</i>			
Conférences			
Honoraires d'experts			
Publications			
Autres (SSA)	40 000	10 000	50 000
<i>Matériel et fournitures</i>			
Matériel			
Fournitures			
TOTAL	40 000	10 000	50 000

[Fin de l'annexe et du document]